

Conseil de quartier Auteuil Nord

Séance du 13 octobre 2016

Au cours de ce Conseil de quartier, Mme Julie BOILLOT va présenter le budget, les propositions de projets pour 2017 ainsi que des points d'actualité relatifs au quartier Auteuil Nord. Elle indique que six sujets ont fait l'objet de questions posées par les Conseillers de quartier et les habitants.

Le premier concerne le projet immobilier situé à l'angle de la rue Jasmin et de la rue Henri-Heine. Mme BOILLOT rappelle que des difficultés sur ce projet existent depuis presque 2 décennies. La Mairie du 16^e arrondissement tente d'être proactive pour que cet espace ne soit plus une verrière urbanistique dans un très beau quartier haussmannien. Depuis 2008 et l'élection de M. Claude GOASGUEN, un combat est mené pour expulser le propriétaire, sinistre personnage qui fait partie de la famille EL-ASSAD. C'est un véritable boucher ayant probablement commis des exactions sur des civils dans les années 1980 et 1990. Il a néanmoins obtenu l'asile politique en France et a été décoré sous la présidence de M. François MITTERRAND. En 2015, la Mairie du 16^e arrondissement a réussi à obtenir une expropriation de la part du Tribunal de Paris.

La Ville de Paris a préempté cette parcelle. Un immeuble d'une surface très modeste, d'une vingtaine de logements sociaux, doit être construit. Sur demande de la Mairie du 16^e arrondissement, un équipement de petite enfance – une crèche – est prévu au rez-de-chaussée. Le projet d'un centre de Protection Maternelle Infantile (PMI) au 1^{er} étage est également étudié. Un centre PMI permet aux jeunes parents d'amener leurs nouveau-nés pour les peser, les mesurer et les vacciner. Ils peuvent rencontrer des personnels de la petite enfance s'ils ont des questions qui ne nécessitent ni d'aller aux urgences ni de consulter un pédiatre.

Aucun calendrier prévisionnel ne peut encore être donné sur l'avancement du projet.

M. Vincent GOSSARD ajoute qu'un calendrier est difficile à définir car un appel à candidatures d'architectes doit être lancé. À la suite du choix de l'architecte, le projet doit être dessiné. Le permis de construire doit être instruit pour procéder ensuite aux appels d'offres sur les travaux. Enfin le délai de construction, de près de 18 mois, doit être ajouté. M. GOSSARD estime que la réalisation du projet devrait s'étendre sur 3 ou 4 ans si tout se déroule sans retard.

Une personne du public demande si le centre PMI sera bien construit.

Mme BOILLOT répond qu'il y aura un établissement de petite enfance. À minima, la Mairie du 16^e arrondissement souhaite privilégier une structure d'accueil, au vu des demandes relatives à une telle structure dans le quartier. Une négociation est menée avec la Ville de Paris pour y ajouter un centre PMI. Le 16^e arrondissement ne compte que deux structures similaires :

- sur la rue Claude Terrasse, au sud de l'arrondissement ;
- à l'extrême nord de l'arrondissement.

Une structure centrale serait très utile.

En ce qui concerne l'architecture, la Mairie du 16^e arrondissement a défendu l'idée d'un projet en harmonie avec le quartier.

Mme BOILLOT explique que l'immeuble devrait comporter peu d'étages. La parcelle n'est pas massive. Seule une vingtaine de logements sociaux est prévue.

La Mairie du 16^e arrondissement ne souhaite pas que l'immeuble soit trop moderne et veut qu'il se fonde bien dans le paysage.

M. BOURQUIN remarque que la parcelle n'est pourtant pas petite. Si seule une vingtaine de logements doit être construite, les logements seront d'une superficie de 80 à 100 m².

M. GOSSARD dit que la parcelle n'est pas petite, mais que la construction ne pourra pas être très haute.

M. BOURQUIN fait observer que si 7 ou 8 étages sont prévus, 6 niveaux seront réservés aux logements sociaux, si le rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage sont enlevés. Les appartements seraient donc d'une superficie considérable au vu de la taille de la parcelle.

M. GOSSARD assure que l'immeuble n'aura que 6 étages au maximum.

Mme BOILLOT confirme ce nombre de 6 étages en plus du rez-de-chaussée et indique qu'au vu de la densification limitée dans le secteur, le nombre de logements sera compris entre 20 à 30.

M. GOSSARD note qu'une règle d'espace libre obligatoire existe, ce qui ne permet pas de remplir entièrement la parcelle. La Ville de Paris a réalisé ces estimations en maximisant le nombre de logements. Les appartements seront de types F1, F2 et F3. Réaliser 29 logements avec tant de pièces sera déjà difficile.

Mme BOILLOT affirme que la Ville de Paris présente des propositions en intégrant le plus grand nombre de logements possible.

Mme BOILLOT aborde le sujet de l'immeuble situé au 40/42, rue docteur Blanche (ancien laboratoire d'analyses). Elle précise qu'un projet de reconstruction existe. En 2015, une séance d'un Conseil de quartier ainsi qu'une réunion ont été dédiées à ce sujet. La réunion a permis aux promoteurs de présenter les plans.

L'immeuble appartient à l'hôpital Sainte-Anne. La Mairie du 16^e arrondissement a obtenu qu'un promoteur privé puisse acheter l'immeuble. Ce dernier souhaitait construire un immeuble de 11 étages sur lequel la Ville de Paris a légalement demandé une préemption de logements sociaux. Les logements sociaux devaient représenter 25 à 30 logements et le reste devait relever du parc privé. Un parking en sous-sol était également prévu.

La Mairie du 16^e arrondissement avait obtenu l'attribution d'un établissement de petite enfance au rez-de-chaussée.

La Mairie de Paris a considéré que la part de logements sociaux, à savoir 25 %, n'était pas suffisante et a refusé le permis de construire au promoteur. La vente a donc échoué.

Actuellement l'immeuble n'est plus en vente. La Mairie de Paris a proposé la somme de 11 millions d'euros pour préempter l'immeuble, ce qui a conduit l'AP-HP à le retirer de la vente. Le promoteur privé proposait 16 millions d'euros. L'AP-HP est suffisamment solide pour ne pas mettre en vente cet immeuble immédiatement. Aucun projet n'est donc prévu actuellement sur l'immeuble.

Une personne du public demande s'il n'existe pas un délai au bout duquel l'AP-HP doit vendre l'immeuble.

Mme BOILLOT lui répond qu'aucun délai n'existe, car l'AP-HP est propriétaire et n'a donc aucune obligation de vendre.

Une personne du public se demande si une obligation d'entretien existe.

Mme BOILLOT estime que l'immeuble est relativement bien entretenu. Aucun problème de façade ou d'insalubrité n'est constaté. Le bâtiment ne pose aucun problème. La situation changera uniquement quand le bras de fer avec la Mairie de Paris sera gagné.

M. GOSSARD dit que le but est d'expliquer à la Mairie de Paris qu'il est dans l'intérêt général de laisser un promoteur privé s'occuper de cet immeuble. Ce dernier donnera plus d'argent à l'hôpital Sainte-Anne tout en garantissant à la Ville de Paris un certain quota de logements sociaux. L'AP-HP retire donc cet immeuble de la vente pour faire pression sur la Ville de Paris.

Mme BOILLOT commente le dernier point soulevé par Mme MORO, à savoir la possibilité de créer un nouvel accès, au niveau du pont Raffet, sur la coulée verte.

Mme BOILLOT précise qu'il existe actuellement un accès au niveau de la gare d'Auteuil ainsi que dans la partie Nord, presque au niveau de la gare de la Muette. Aucune possibilité de rentrer ou de sortir de ce sentier n'existe cependant à mi-parcours.

Plusieurs demandes ont été faites concernant la coulée verte. Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL se demandait comment mieux optimiser son usage.

La Ville de Paris a souhaité que ce tronçon de la coulée verte dans le 16^e arrondissement soit un tronçon dit « nature ». Hormis certaines tailles de végétaux, ce tronçon est naturel et ne comporte aucun aménagement. La Ville de Paris aménage la petite ceinture sur l'Est parisien et réalise des projets qui peuvent être considérés comme intéressants. Néanmoins, ces projets sont très souvent lucratifs. Des lots sont proposés à des commerçants pour installer des guinguettes, des petits stands, etc.

En ce qui concerne le 16^e arrondissement, M. GOASGUEN a clairement refusé que la coulée verte soit un lieu de commerce. La quiétude des alentours est privilégiée. Le secteur est très résidentiel et quasiment à hauteur de voirie, ce qui n'est pas le cas dans d'autres secteurs. La coulée verte y est donc préservée de manière très naturelle.

Néanmoins, la Mairie du 16^e arrondissement propose un aménagement sur le sol de la coulée verte. Si les crédits ne sont pas obtenus sur les fonds de la Ville de Paris, une demande sera présentée au Conseil de quartier. Actuellement, le sol de la coulée verte est en terre. Se promener sur ce sentier n'est pas agréable par temps de pluie, pour les personnes avec des enfants et des poussettes, pour les personnes âgées qui utilisent une canne ainsi que pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Un devis pourrait donc être réalisé pour installer des caillebotis – des voies en bois – car rien en sol dur, que ce soit en ciment ou en béton, ne pourra être aménagé. Un aménagement naturel et écologique doit être privilégié.

Le problème qui se pose en ce qui concerne le nouvel accès au niveau du pont Raffet est celui du dénivelé. Une obligation d'accès PMR existe. Un ascenseur ou une rampe doit donc être installé. Un ascenseur est extrêmement onéreux, tout comme la construction d'une rampe. Une étude du service technique pourrait être demandée pour la réalisation de devis et de croquis sur ces projets.

Le financement de tels projets ne pourra pas s'effectuer au niveau du Conseil de quartier au vu de son budget qui reste largement inférieur à de telles dépenses. Il pourrait être réalisé par le biais du budget participatif.

Une autre question relative à la coulée verte concernait la possibilité d'installer des équipements de vidéosurveillance. Mme FOURNIER-CHRISTOL considère qu'il y a un déficit de sécurité dans cet endroit, qui constitue en fait un long couloir avec uniquement deux points d'accès.

Mme BOILLOT rappelle que la vidéosurveillance ne fait pas partie des prérogatives des Mairies d'arrondissement. La Mairie de Paris a quant à elle une politique très restrictive en matière de vidéoprotection. Comme la majorité nationale et locale est à gauche, la Préfecture de Police suit également cette politique. L'installation de la vidéosurveillance sur la coulée verte est donc difficilement réalisable.

Le 16^e arrondissement doit trouver le moyen d'utiliser pleinement cet espace, qui est très sympathique mais n'est pas optimisé.

M. GOSSARD ajoute que dès que les deux immeubles privés Cogedim de la gare d'Auteuil seront livrés, en plus des deux immeubles de logements sociaux, un aménagement de type mail planté sera réalisé. Il y aura ainsi une promenade paysagère reliée à la petite ceinture. Dès que ces éléments seront réalisés, la question de l'accès à la petite ceinture pourra être posée.

La question de l'accessibilité PMR doit toujours être étudiée en ce qui concerne ces points d'accès. Un certain nombre de projets sur la petite ceinture sont ainsi bloqués dans l'ensemble de Paris, comme ce fut le cas pour la Mairie du 20^e arrondissement par exemple.

Une personne du public souhaite s'assurer qu'une surveillance est effectuée à la fermeture des portes pour vérifier que personne n'est resté sur le sentier.

M. GOSSARD explique qu'au moment de la fermeture, une patrouille arpente les lieux. Certaines personnes peuvent y pénétrer par la suite, mais il n'existe plus de campements de personnes sans domicile fixe sous le pont Raffet au moment de l'ouverture de la promenade. L'ouverture à la promenade a permis d'éviter ces installations. La police et les services de la Ville de Paris assurent surveiller les lieux.

La personne du public comprend qu'un gardien passe le soir pour vider les lieux.

M. GOSSARD explique que c'est le cas dans tous les espaces verts pour éviter que des personnes s'y dissimulent avant la fermeture des portes.

Mme BOILLOT propose à Mme ASTIER de présenter les points qu'elle a soulevés.

Mme ASTIER constate que certaines réponses à ses questions relatives aux logements sociaux étaient présentes dans le Journal du Maire qu'elle a reçu la veille.

La première question était de savoir comment et à qui étaient attribués les logements sociaux et si des actions étaient menées au niveau des établissements scolaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves. Les familles qui arrivent dans les logements sociaux ont beaucoup d'enfants qui doivent aller en maternelle ou à l'école. La situation risque d'ailleurs d'être amplifiée avec la construction des immeubles de la Cogedim.

Mme BOILLOT remarque effectivement que cette question a été traitée dans le Journal du Maire du mois d'octobre.

Pour répondre à la personne derrière Mme ASTIER qui se posait des questions similaires, Mme BOILLOT indique que 176 logements sociaux existent au niveau de la gare d'Auteuil, qui se répartissent entre :

- 82 logements
pour la Mairie de Paris et la Mairie du 16^e arrondissement ;
- 44 logements
pour la Préfecture de Paris ;
- 14 logements
pour l'État ;
- 5 logements
pour la Région Île-de-France ;
- 31 logements
au titre du 1 % patronal.

Sur les 82 logements de la Ville de Paris, le Code Général des Collectivités Locales dispose que la Mairie de Paris et la Mairie du 16^e arrondissement se répartissent à parts égales les logements. La Mairie du 16^e arrondissement aurait donc dû recevoir 41 logements.

Néanmoins, à travers une manipulation frauduleuse dénoncée par M. GOASGUEN, seuls 31 logements sociaux ont été obtenus. 10 logements sociaux ont été récupérés par la Mairie de Paris et attribués directement.

Au niveau de la Mairie du 16^e arrondissement, l'attribution s'effectue par le biais de la Commission Logement. En ce qui concerne la Ville de Paris, une Commission similaire existe. Elle dispose de lots pour les bailleurs sociaux et suit la procédure d'anonymisation qui a provoqué une polémique à cause du système de *scoring*. Les dossiers doivent être anonymes mais en réalité, selon la situation personnelle de la personne, une grille donne un nombre de points qui permettent d'obtenir des logements plus ou moins facilement. L'attribution des logements sociaux est donc relativement transparente.

Les Commissions Logement sont composées d'élus, d'associatifs ainsi que de représentants des bailleurs sociaux. La composition mixte évite tout soupçon de copinage.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, beaucoup de familles vont arriver dans ces logements sociaux. M. GOASGUEN dénonce depuis 2008 le fait que l'arrivée de ces familles n'ait pas été anticipée. Des dizaines d'enfants arrivent dans le quartier et des écoles primaires du secteur d'Auteuil Nord sont dès à présent remplies entre 100 % et 120 % de leur capacité d'accueil. Un problème majeur existe, d'autant plus que l'école Erlanger a besoin d'une restructuration. Elle sera donc fermée et seulement rouverte en 2021. Tous les élèves d'Erlanger seront répartis entre les différentes écoles du secteur. La question de la scolarisation des enfants des logements privés Cogedim va aggraver la situation. Leur construction avance vite. Un immeuble doit être uniquement dédié aux logements privés, mais l'autre immeuble sera une résidence de luxe avec un penthouse, une salle de sport et un concierge. 680 logements sont prévus pour les deux immeubles.

Aucune réponse n'est donnée pour le moment. La Ville de Paris a expliqué que les enfants de la gare d'Auteuil iront à l'établissement du Parc des Princes, qui n'est pas dans le même secteur. Ces familles vont devoir faire un trajet quotidien d'un quart d'heure de marche avec de petits enfants.

À nouveau, la Mairie de Paris n'a pas anticipé la situation alors que ce dossier dure depuis longtemps et que de nombreuses mises en garde ont été formulées par la Mairie du 16^e arrondissement à travers le dépôt de vœux au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Malgré ces efforts, des solutions à l'emporte-pièce sont proposées.

Mme BOILLOT remarque que la personne qui a posé la question ne semble pas tout à fait d'accord sur la transparence de l'attribution des logements sociaux.

La personne du public explique que non. En qualité d'écrivain public à la Mairie du 16^e arrondissement, la personne partage son expérience sur le nombre important de dossiers à remplir concernant les demandes de logements sociaux. Certaines personnes refont leur dossier tous les ans depuis 10 ans. Elle estime qu'il est lamentable que la Mairie du 16^e arrondissement ne dispose que de 31 logements, alors que de nombreuses personnes du 16^e arrondissement ont besoin de ces logements. Certains cas sont dramatiques et urgents, mais demandent la constitution d'un dossier à de nombreuses reprises.

La personne évoque le cas précis d'un dossier urgent avec un risque d'exclusion. Un logement a été attribué mais avec une mise en compétition avec deux autres dossiers. La réponse n'a été donnée que 6 mois plus tard, après des entretiens hebdomadaires, en faisant miroiter une réponse rapide. La personne a appris à un mois de son expulsion que le logement ne serait pas pour elle.

Tous ces méandres ne permettent pas de parler de transparence.

Mme BOILLOT observe que malgré l'attribution d'un logement, ce dernier peut être refusé par la suite. Quand la Mairie du 16^e arrondissement choisit un logement, la Mairie de Paris peut choisir un autre

dossier, classé en 2^e ou 3^e position. La Mairie du 16^e arrondissement se résout donc à classer des dossiers en fonction de critères qu'elle estime être les plus justes possibles et de manière transparente. Certaines personnes du 16^e arrondissement sont privilégiées pour que les enfants restent scolarisés dans un établissement scolaire ou pour que des personnes âgées puissent profiter du quartier où elles ont toujours vécu. Parfois, un autre dossier est choisi, avec des personnes qui ont également des situations difficiles, mais ne sont pas du 16^e arrondissement.

La personne du public estime que les habitants du quartier qui ont besoin d'un logement social devraient être prioritaires. La Préfecture de Police et la Région Île-de-France ne devraient pas intervenir dans des choix, alors que l'arrondissement comprend mieux les besoins des habitants de l'arrondissement. On parle toujours de la Ville de Paris sans évoquer la Mairie du 16^e arrondissement. L'action sur la coulée verte devrait par exemple être décidée par la Mairie d'arrondissement. La personne dénonce la centralisation existante.

Mme BOILLOT est tout à fait en accord avec la personne du public. Le statut de Paris est d'ailleurs débattu au Sénat, qui doit davantage accroître cette centralisation des prérogatives et des compétences. Les Mairies d'arrondissement sont vidées de leur substance. L'ambition de la droite en 2017 est de revenir sur ce statut de Paris en privilégiant les échelons locaux, notamment sur de tels sujets.

La personne du public pense que ce principe de subsidiarité devrait être respecté.

Mme BOILLOT déplore qu'à Paris ce principe ne soit pas respecté. La centralisation est très forte à Paris et des exemples concrets se multiplient. La caisse des écoles était un des derniers pouvoirs du Maire d'arrondissement, mais vient d'être récupérée en régie directe par la Mairie de Paris. La Mairie du 16^e arrondissement était très fière d'avoir obtenu la certification A+ et que les écoliers aient pu bénéficier de nourriture biologique à quasiment tous leurs repas. Cependant, la situation va désormais changer avec l'arrivée de grandes multinationales qui disposeront de marchés pour tout Paris. La nourriture biologique devrait disparaître à cause de telles mesures. Pour la Mairie de Paris, il n'était pas possible que certaines Mairies d'arrondissement d'opposition aient un certain nombre de compétences.

La droite est au courant des problèmes soulevés par le membre du public, mais n'est malheureusement pas encore au pouvoir.

Mme BOILLOT propose à M. NOUGAROU de présenter sa question relative à la propreté.

M. NOUGAROU dit que tout le monde peut constater des problèmes de propreté dans la ville de Paris, avec une situation qui se dégrade d'année en année. Une spirale qui consiste à ramasser de plus en plus d'ordures en laissant les incivilités se faire est en train de s'instaurer. De plus en plus d'employés sont dédiés au ramassage d'ordures tout en incitant les personnes à déposer n'importe quoi sur le trottoir. Ainsi, les rues sont sales à 9 heures du matin, propres à 11 heures, puis à nouveau sales à partir de 14 heures.

La deuxième partie de la question concerne l'entretien. Les budgets sont considérables pour la Ville de Paris. L'état des chaussées sur l'avenue Mozart, l'avenue Foch et les autres grandes avenues est déplorable. Les motocyclistes se plaignent énormément de la présence de trous. La pollution sonore à cause des pavés est catastrophique. M. NOUGAROU souhaite savoir si la Mairie de Paris ou la Mairie d'arrondissement a des solutions pour remédier à ces gênes.

M. NOUGAROU ne voudrait pas que « Paris, la plus belle ville du monde » devienne « Paris, la poubelle ville du monde » d'autant plus avec sa candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

Mme BOILLOT met à nouveau en exergue le centralisme parisien à travers la question de la propreté et se demande pourquoi les Mairies d'arrondissement n'ont pas de compétence en la matière, d'autant plus que les élus et les Conseillers de quartier, par exemple, sont les mieux placés pour connaître les points difficiles et pour savoir comment organiser la collecte des ordures ainsi que le cantonnement des chaussées. La Mairie de Paris gère néanmoins la Propreté directement.

Mme BOILLOT souligne l'excellente entente avec le Directeur du service Propreté de la Mairie du 16^e arrondissement – M. Reynald GILLERON –, souvent présent dans les réunions de quartier. Il s'exprime librement et fait de son mieux avec sa très bonne équipe. Il est néanmoins limité par les moyens qui lui sont donnés, que ce soit en personnel ou en matériel.

En ce qui concerne l'incivilité des Parisiens, un énorme travail doit encore être mené. La Mairie du 16^e arrondissement tente de le faire avec les enfants. Les éduquer peut permettre d'éduquer leurs parents à la maison. Des actions sont réalisées dans les écoles. L'Adjointe au Maire chargée de la Propreté – Mme Véronique BALDINI – a beaucoup d'initiatives sur le sujet, qui fonctionnent assez bien. Mme BALDINI fait souvent des démonstrations de machines, car les enfants aiment beaucoup les toucher et comprendre leur fonctionnement. Des petites améliorations existent mais les dépôts sauvages se multiplient. Certains endroits dans le quartier et le 16^e arrondissement sont devenus des dépotoirs. Le nombre d'inspecteurs de la Propreté de Paris est insuffisant, d'autant plus que les personnes commettant des incivilités doivent être prises en flagrant délit. Mme BOILLOT invite les Conseillers de quartier à être des Parisiens vigilants et à ne pas hésiter à interpeller les personnes qui se livrent à des actes d'incivisme en leur expliquant que de telles actions nuisent à tout le monde.

Cette remarque est d'autant plus valable que le Service d'enlèvement de la Mairie de Paris est très bien fait. Ne pas l'utiliser et préférer créer un dépotoir dans un coin de rue est véritablement une traduction de mauvaise volonté. Tous les matériaux sont enlevés par la Mairie de Paris, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes de France. Ces services sont souvent payants.

La voirie est un grand thème sur lequel les budgets ont été fortement réduits. Les voiries dans le 16^e arrondissement sont dans un état déplorable. La situation est très dangereuse pour les motocyclistes ou les cyclistes. La réforme des comptes de tiers qui a été introduite démontre que la situation est ubuesque.

M. GOSSARD souligne que, depuis 5 ans, les budgets ont quasiment été divisés par deux sur l'entretien, qui est la base du métier. Ces réductions s'expliquent par les problèmes financiers de la Ville de Paris, mais également par le fait que la Mairie de Paris a souhaité faire d'autres aménagements coûteux, comme c'est le cas pour le réaménagement de la place de la République. Les budgets de tels aménagements sont prélevés sur les budgets dédiés à l'entretien. En finançant individuellement un tramway à l'échelle de Paris, la Mairie de Paris trouve le budget nécessaire en prélevant de l'argent sur les budgets de l'entretien. Une baisse des crédits d'entretien est donc notable.

La Ville de Paris a une nouvelle politique en ce qui concerne la voirie. La Maire de Paris souhaite que tout soit fait dans le frugal, nouveau terme à la mode des réunions de la Ville de Paris. Les rues pavées resteront donc pavées, par exemple. Lorsque M. GOSSARD est arrivé dans ce métier, le projet de la Ville de Paris était d'asphalter de manière progressive les rues pavées, ce qui n'est pas extrêmement coûteux, car les pavés ne sont pas enlevés. Une couche de roulement est uniquement posée. Par principe, de tels projets ne sont plus étudiés. La demande de poser de l'asphalte sur l'avenue d'Iéna, qui est encore en pavés, a été refusée. La réponse de la Mairie de Paris a été que les pavés doivent être préservés.

Le dernier point soulevé par Mme BOILLOT est que la Mairie de Paris pensait bien faire en changeant les règles sur la réfection après intervention des concessionnaires. La réfection des trous doit être assurée par les concessionnaires. Auparavant, la Ville de Paris était chargée de cette réfection. Les riverains étaient souvent insatisfaits de la durée des réfections, qui est en fait difficilement compressible. Actuellement, les concessionnaires sont chargés de ces réfections, mais ils n'ont pas le

savoir-faire nécessaire. Dans les faits, la durée de réfection n'a pas été réduite et leur qualité n'est pas bonne. La Mairie de Paris doit refaire ces travaux une année après, car l'asphalte craquelle et s'affaisse déjà.

En ce qui concerne la voirie, M. GOSSARD estime que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer. La veille, M. GOSSARD était au Bois de Boulogne avec l'ingénieur de voirie pour le Club de la Croix Catelan. L'état des chaussées aux abords du club est catastrophique. La situation est très dangereuse pour les cyclistes et encore plus pour les véhicules deux-roues motorisés. La Mairie du 16^e arrondissement reçoit beaucoup de courriers de réclamation et de contentieux. Elle tente de faire comme la Ville de Paris en privilégiant l'entretien sur les aménagements somptuaires. Depuis longtemps, la Mairie du 16^e arrondissement n'a pas pu faire de beaux aménagements comme des places. Ce sont les trottoirs et les chaussées qui bénéficient de la plupart des crédits et permettent en partie de pallier les carences évoquées.

M. BOURQUIN demande si une meilleure vérification des travaux ne devrait pas être mise en place. Lors de travaux sur des voies de roulement, les travaux sont menés en dépit du bon sens : la pose n'est pas effectuée jusqu'aux ruisseaux du bord, l'asphalte fond à la fin et les épaisseurs ne sont pas vérifiées. Une vérification en amont permettrait d'éviter tous les défauts et imperfections qui finissent par créer des nids-de-poule à l'usure, comme sur la rue Félicien David qui a été rénovée sur certains tronçons.

M. GOSSARD explique que les travaux menés sur la rue Félicien David n'ont été que du gravillonnage, car il existe depuis l'origine un grand problème de nivellement. Les travaux pour y remédier seraient extrêmement coûteux car il faudrait décaisser. Seul un émulsionnage a donc été mené.

M. BOURQUIN pense que ces travaux ont été mal réalisés car des trous sont présents à nouveau.

M. GOSSARD concède que la rue Félicien David est un cas d'école.

M. BOURQUIN ajoute que la situation est similaire pour les trottoirs. Un an et demi a été mis pour changer un lampadaire. Un grand trou a été fait pour changer le lampadaire, mais le trottoir n'a jamais été refait. Ce trou est donc devenu une vespasienne municipale. À l'occasion de travaux, la gardienne a soudoyé les personnes qui les réalisaient pour pouvoir le boucher.

Deux mois auparavant, des signes rouges ont été mis sur tous les trottoirs de cette zone pour délimiter ces endroits douteux, mais rien ne s'est passé depuis.

Une personne du public ajoute que les incivilités deviennent de plus en plus graves. Les déjections canines sont insupportables. La personne a habité à New York où les autorités obligent les personnes à ramasser ces déjections, même quand les chiens urinent. Il en est de même à Genève. À Paris, ce problème n'est pas pris en considération. De plus, des déjections humaines sont de plus en plus présentes dans le quartier, ce qui est scandaleux. La personne ajoute à ces deux éléments les publicités indésirables sur les voitures et dans les boîtes aux lettres notamment, qui contribuent beaucoup à la pollution.

La personne se demande si des actions peuvent être menées pour y remédier. L'éducation des enfants est positive, mais l'éducation des adultes est difficile. Des personnes qui permettent des déjections canines devant les portes des immeubles insultent parfois les personnes qui les interpellent.

Mme BOILLOT assure que le parebrassage est totalement interdit par la Préfecture de Police depuis quelques décennies. Une tolérance existe néanmoins par manque d'agents pour contrôler et verbaliser les personnes qui le font.

La personne du public remarque que des personnes pénètrent parfois avec des pass dans les immeubles pour déposer ces publicités. La personne se demande comment ces personnes obtiennent ces pass et estime que ce problème est important.

Une personne du public note que certains facteurs se livrent à cette pratique. Les facteurs disposent d'un pass universel pour les digicodes. La personne du public considère que le problème est que La Poste a d'un côté une fonction publique, mais également une pratique commerciale de démarchage. Les personnes qui viennent poser des publicités montrent le badge qui les autorise à démarcher. N'importe qui peut entrer dans les immeubles sans aucun problème. Une autorisation a été donnée pour que la police et les pompiers entrent dans les bâtiments en cas de nécessité, mais le distributeur de prospectus peut quand à lui rentrer quand il veut.

Mme BOILLOT relève que les motocrottes, instituées par M. Jacques CHIRAC, ont fortement déresponsabilisé les propriétaires de chien. Elles sont efficaces, mais les Parisiens ont pris l'habitude de ne pas ramasser les déjections canines. Des distributeurs de sacs ont été installés pour répondre à ce problème, mais ils sont vides après 12 heures. Les personnes les utilisent pour autre chose. Ils seraient vidés même si des sacs étaient ajoutés tous les jours. L'éducation et la verbalisation sont nécessaires, mais les effectifs d'inspecteurs sont insuffisants, d'autant plus que ces personnes doivent être attrapées en flagrant délit.

Certaines villes et certains pays, comme les Pays-Bas, ont des politiques très répressives car les propriétaires de chien doivent les emmener faire des tests ADN qui permettent de les ficher. Lorsque des excréments sont retrouvés, ils sont envoyés dans un laboratoire et analysés. La contravention est ensuite envoyée au propriétaire de l'animal. Évoquer de telles idées à Paris est très mal perçu.

Beaucoup de pédagogie doit être faite. Éduquer les adultes est très difficile, d'où le choix de la Mairie du 16^e arrondissement de miser sur l'éducation des enfants.

Mme BOILLOT pense que si une personne laisse des déjections d'animaux ou les siennes dans la rue, le problème n'est pas uniquement celui de la déjection ; la conception de la vie en société est telle pour ces personnes que beaucoup de choses doivent être reprises.

Une personne du public demande si le montant de l'amende ne devrait pas être relevé.

M. GOSSARD ajoute que le problème actuel est celui de la répression. Seuls deux agents sont présents à un instant t pour répondre à ce problème. Des actions ciblées sont donc menées. M. GILLERON expliquerait d'ailleurs que verbaliser cette infraction est particulièrement difficile, car les propriétaires de chien comprennent quand une personne les surveille. Le propriétaire de chien doit être attrapé en flagrant délit. Certains propriétaires sortent d'ailleurs avec des sacs pour chiens, mais ne les utilisent que s'ils y sont contraints. Les personnes récalcitrantes ont fait le choix de ne pas ramasser les déjections canines et pensent que le plus important est de ne pas être pris sur les faits. Une réforme actuelle sur les services de sécurité de la Ville de Paris doit conduire à une augmentation du nombre d'agents pour verbaliser ce type d'infraction. La Mairie du 16^e arrondissement souhaite adopter un volet plus répressif, car avoir des propriétaires de chien qui disent à certaines réunions qu'ils ne savaient pas qu'il fallait ramasser les déjections canines est la preuve d'une grande mauvaise foi.

Une personne du public veut s'assurer du montant exact de l'amende.

M. GOSSARD répond que l'amende est de 68 euros. Elle était de 185 euros par le passé, mais ce montant n'a pas motivé les personnes à davantage ramasser les déjections canines. Le plus important est que ces personnes aient le sentiment de pouvoir être prises en flagrant délit.

Une personne du public demande si les agents qui distribuent des contraventions pour le stationnement ne pourraient pas s'en charger.

M. GOSSARD explique que c'est précisément le but de la réforme.

Mme BOILLOT ajoute que la nouvelle brigade des incivilités serait compétente pour s'occuper du stationnement, des mégots, des déjections canines, des tags, etc.

Une personne du public demande si ces agents s'occuperont également des incivilités commises par les cyclistes. La personne relève une aggravation des mauvais comportements des cyclistes liée aux mesures visant à faciliter leur déplacement.

La personne fait part de deux accidents dont elle a été témoin. Dans les deux cas, la police a été prévenue et une plainte a été déposée :

- Une voisine de 80 ans s'est fait renverser un an auparavant sur le quai Louis Blériot. Elle a perdu 10 ans de sa vie ;

- Un mois auparavant, dans la rue Mirabeau, un petit enfant est sorti rapidement de son immeuble au niveau du métro et s'est également fait renverser par un cycliste. Il a eu deux dents définitives de devant cassées. Il aura donc des prothèses toute sa vie.

Prendre le vélo est une bonne chose, mais il faudrait privilégier les pistes cyclables et éduquer les cyclistes.

La personne habite sur le quai Louis Blériot et, alors qu'elle voulait éviter une déjection canine, un vélo lui est rentré dedans. Le cycliste l'a insulté en lui reprochant de ne pas marcher droit. Elle fait désormais attention avant d'éviter des déjections canines.

Mme BOILLOT pense que ce genre de personnes ne ramassera pas non plus les déjections canines.

La personne du public a envoyé un courriel à Mme BOILLOT en mars 2016, pour étudier la possibilité d'installer des barrières en quinconce, comme c'est souvent le cas ailleurs, par exemple à Clamart. Elles permettent aux poussettes et aux PMR de passer, mais obligent les cyclistes à ralentir, même s'ils peuvent tout de même passer. Au niveau du pont Mirabeau, qui est surélevé par rapport au reste du quai, les cyclistes descendent à très grande vitesse. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à ce problème.

Mme BOILLOT explique que de telles barrières ne sont pas disposées au milieu de trottoirs sur de grandes avenues. Mme BOILLOT estime qu'il est insensé de mettre en place des systèmes qui gênent tout le monde pour des personnes qui enfreignent la législation. Ces barrières seront simplement contournées par les cyclistes. Si la place est laissée pour passer avec une poussette ou un fauteuil roulant, la place pour un vélo sera suffisante.

La personne du public rétorque que ce dispositif ralentira les cyclistes.

Mme BOILLOT demande à la personne à quelles distances d'intervalle devraient être placées ces barrières.

La personne du public pense que l'installation de ces barrières à l'entrée du pont Mirabeau permettrait déjà de rappeler aux cyclistes qu'ils ne sont pas censés rouler sur le quai Louis Blériot. La même

chose pourrait exister sur la rue Mirabeau. La personne ne comprend pas pourquoi cette rue est un axe de passage important à contresens pour les vélos sur le trottoir ; c'est l'endroit où le petit enfant a été renversé.

Mme BOILLOT note que la création des nouvelles pistes cyclables sur l'avenue de Versailles, à l'occasion de l'aménagement du bus n° 72, permettra peut-être d'y pallier. Une piste cyclable sera créée dans le sens centre-ville-Ouest parisien. Dans l'autre sens, la voie de bus a été considérablement élargie pour que les cyclistes puissent rouler sans problème. Les cyclistes du quartier vont prendre de nouvelles habitudes.

La demande peut être faite au Commissariat du 16^e arrondissement de surveiller plus souvent ce secteur. Ces incivilités sont malheureusement très similaires à celles des déjections canines. Quand une personne roule sur le trottoir à très grande vitesse, au point de renverser des personnes dans la rue, un problème profond existe.

La personne du public pense que sensibiliser le Commissariat du 16^e arrondissement serait une bonne initiative. Ce problème est important. Placer un agent de police entre 8 h 30 et 9 h 30 du matin pour verbaliser toutes les personnes qui vont rapidement au travail à vélo suffirait à les dissuader.

Mme BOILLOT propose de demander au Commissariat du 16^e arrondissement de mener deux ou trois actions ponctuelles à cet endroit.

La personne du public précise que ces actions doivent être menées aux heures de pointe, le matin et le soir, à la sortie des bureaux.

La bonne attitude à avoir est de traverser le pont Mirabeau à vélo, ce qui prend 2 minutes. Les voies sur les berges du 15^e arrondissement sont très bien aménagées.

Après discussion avec des agents de police, la personne a appris que la police a reçu des consignes de la part de la Mairie de Paris pour être plus aimable et clémente avec les cyclistes. Ils devraient normalement être verbalisés à hauteur de 70 ou 90 euros.

Mme BOILLOT remarque qu'une telle directive existe peut-être au niveau de la Mairie de Paris, mais certainement pas à la Mairie du 16^e arrondissement.

M. GOSSARD ajoute que si la Commissaire du 16^e arrondissement était présente, elle confirmerait que ces questions font partie des nombreuses interventions de M. GOASGUEN sur les cyclistes ainsi que sur les deux-roues motorisés. Comme ces derniers se garent souvent sur les trottoirs, ils parcourent une partie du chemin sur le trottoir. Le problème est d'être présent quand l'infraction est commise. Des opérations de police pourraient être envisagées.

En ce qui concerne les barrières en quinconce, la Direction de la Voirie donnerait une réponse négative. À ce jour, même les potelets sont enlevés des trottoirs en vue du désencombrement de l'espace public.

La personne du public estime qu'une action ciblée serait efficace, car ce sont toujours les mêmes personnes, très bien habillées, qui commettent ces infractions. Ces personnes ne prennent pas en considération les remarques qui peuvent leur être formulées.

La personne du public considère qu'avec la fermeture des berges de la rive droite, les quais sont de plus en plus embouteillés.

Mme BOILLOT souligne que ce point a été évoqué par Mme MASSON, qui n'a pas pu être présente à cette réunion. Elle voulait parler des voies sur berges et de l'impact sur la régularité des transports en

commun et en particulier du bus n° 72, une des grandes lignes emblématiques du 16^e arrondissement. Cette ligne devient également une ligne emblématique pour la Maire de Paris, qui veut en faire le tram des JO. Du tracé de cette ligne doit naître le futur tram des JO. La formulation de tram correspond en réalité à un bus articulé en site propre. Il disposerait d'une voie dédiée et relierait l'Est à l'Ouest parisien. Les aménagements ont en partie débuté fin août pour améliorer les voies du bus n° 72 sur le tronçon du 16^e arrondissement, qui est un des bus les plus fréquentés de tout Paris. Avec la fermeture des voies sur berges, la régularité du bus n° 72 est en baisse. Un bus sur deux effectue un trajet partiel. Il peut aussi bien s'arrêter au pont Léna qu'au pont des Arts, par exemple. Il ne s'arrête au niveau de l'Hôtel de Ville que trop rarement.

Une personne du public demande pourquoi.

Mme BOILLOT explique que la fermeture des voies sur berges a provoqué un important report de circulation sur les quais hauts. Les embouteillages sont tels que même la voie de bus protégée est saturée. À tous les carrefours de pont, la perte de temps de circulation est considérable. Les temps de transport se sont fortement dégradés. En qualité d'Adjointe au Maire du 16^e arrondissement chargée des Transports, Mme BOILLOT attend avec impatience les prochains chiffres CIFR et RATP sur la régularité et l'offre de transport, notamment du bus n° 72. Les retards sont loin d'être de 2 minutes le matin et de 3 minutes le soir. L'impact de cette fermeture des voies sur berges est notable dans le 16^e arrondissement.

Une personne du public revient sur les statistiques du bus n° 72, ayant déjà saisi la RATP sur la question. La réponse de la RATP est de dire que le nombre de passagers n'est pas plus grand que sur d'autres lignes. Tous les passagers montent dans le centre de Paris et aucun d'eux ne descend avant la Tour Eiffel. Ils continuent même parfois leur chemin jusqu'à Saint-Cloud. En habitant au pont Mirabeau, le bus n° 72 est déjà plein de poussettes et d'autres passagers.

Une personne du public précise que le bus n° 72 n'est pas le seul en cause. Le bus n° 52 rencontre également des problèmes. Compte tenu des encombrements importants qui se reportent sur la place de l'Opéra et la place de la Concorde, un bus n° 52 sur deux s'arrête à Matignon.

Mme BOILLOT constate qu'il en est de même pour les bus n° 22 et n° 63.

Une personne du public ne veut pas relancer le débat sur la propreté, mais elle a encore deux questions.

À la suite d'études réalisées sur les déjections canines, des motocrottes ont été mises en place. Elles ont été le facteur déclenchant. Les propriétaires de chien ont estimé qu'ils n'étaient plus dans l'obligation de ramasser les déjections canines.

En ce qui concerne les dépôts sauvages d'ordures, la situation est exactement la même. Les personnes qui le font savent que les ordures seront ramassées de toute façon. De grandes villes réussissent malgré tout à être propres et la personne estime qu'il serait intéressant de s'en inspirer.

Mme BOILLOT ne veut pas rejeter la faute sur les agents de propreté, qui font un travail extraordinaire, mais il y a un manque d'effectifs.

Une personne du public explique que dans certaines villes, la situation est réglée car tout le monde dépose ses ordures dans une déchetterie. Deux déchetteries existent à Paris, mais elles sont très difficiles d'accès. La personne se demande si le 16^e arrondissement ne pourrait pas être proactif dans

ce domaine et essayer de trouver un endroit pour créer une déchetterie et inciter les personnes à s'y rendre.

Mme BOILLOT répond que le service 3975 existe déjà. Il fonctionne formidablement bien.

La personne du public pense que cette solution n'est justement pas la bonne, car elle déresponsabilise les personnes. Le nombre d'ordures dans la rue est toujours le même et les entrepreneurs en profitent également.

Mme BOILLOT explique que le 3975 est un service qui fonctionne parfaitement. Il suffit de le contacter par téléphone ou par Internet. Les professionnels qui laissent des ordures sont passibles de lourdes amendes, de plusieurs milliers d'euros. Les entrepreneurs font très attention. Les personnes qui ont décidé de laisser leurs matelas et leur gravas de chantier doivent être prises en flagrant délit. Les autorités publiques ont beaucoup de mal à répondre à ce problème, malgré tous les efforts fournis.

M. Clotaire D'ENGREMENT habite dans la rue Théophile Gauthier, où les habitants y semblent plus polis, car de nombreuses personnes ramassent les déjections canines.

Mme BOILLOT invite M. D'ENGREMENT à créer une petite brigade et à former d'autres personnes dans d'autres quartiers.

Une personne du public remarque que certaines personnes continuent à nourrir des pigeons.

Mme BOILLOT dit que cette pratique fait partie du plaisir de certaines personnes qui se sentent seules et aiment les animaux. Cette pratique est verbalisable, mais il est difficile d'expliquer à une personne âgée, qui le fait depuis longtemps, de ne plus le faire.

Deux pigeonniers contraceptifs ont été installés dans le 16^e arrondissement pour essayer de répondre à la prolifération des pigeons. Ils fonctionnent bien, mais leur entretien coûte très cher. La Ville de Paris ne fournit pas toujours les crédits nécessaires à la Mairie du 16^e arrondissement pour renouveler les pilules contraceptives des pigeons.

Une personne du public demande si les trottinettes sont acceptées sur les trottoirs.

Mme BOILLOT note que les trottinettes sont acceptées sur les trottoirs quand elles sont manuelles. Une réflexion est menée au niveau de la Ville de Paris sur tous les nouveaux modes de transport doux qui vont très vite, mais roulent sur les trottoirs. Aucune solution n'a été trouvée pour le moment. Ces nouveaux modes de transport sont apparus mondialement plus ou moins en même temps. De bonnes idées ne peuvent pas être empruntées ailleurs dans le monde en faisant du *benchmarking*. De bonnes conduites à adopter vont devoir être trouvées, car le nombre d'incidents se multiplie.

Une personne du public intervient à nouveau sur le bus n° 72, pour savoir ce qui est projeté à court terme pour répondre aux problèmes rencontrés. Les nouvelles voies sont prévues sur l'avenue de Versailles et la personne se demande si un double bus pourrait être créé. Cette question semble poser un problème à la RATP.

Mme BOILLOT l'informe que Mme Anne HIDALGO souhaite que le bus n° 72 devienne le fameux tram des rives avant la fin de la mandature, soit 2020. Les travaux seront accélérés si Paris est choisi pour l'organisation des JO de 2024. La décision sera rendue en 2017.

La personne du public demande si une solution sera mise en place à court terme.

Mme BOILLOT annonce que d'autres aménagements ne sont pas prévus à court terme. Des aménagements coûteux ont déjà été réalisés dans le 16^e arrondissement sur l'avenue de Versailles et l'avenue de New York.

La personne du public demande si mettre en place un double bus n'est pas envisageable à court terme.

Mme BOILLOT répond non et explique que les réponses verront le jour avec le projet olympique.

La personne du public observe que les habitants du 16^e arrondissement devront encore prendre leur mal en patience pendant 3 ans.

Mme BOILLOT explique que tel est le cas pour le bus articulé.

La personne du public avait entendu parler d'un projet de tram sur les berges.

Mme BOILLOT précise que ce tram sera installé sur les quais hauts, comme le bus n° 72.

La personne du public remarque que le bus n° 72 ne passe pas sur les quais, mais sur l'avenue de Versailles, et demande donc si le tram devra emprunter le quai Louis Blériot.

Mme BOILLOT explique que le STIF, à l'époque de la présidence de M. Jean-Paul HUCHON, et la Mairie de Paris ont approché la Mairie du 16^e arrondissement pour proposer différents trajets. Un des trajets proposés était celui du quai Louis Blériot. Ce trajet n'a pas plu à la Mairie du 16^e arrondissement, car il ne dessert pas des points clés de l'arrondissement. Par ailleurs, la chaussée est relativement étroite, ce qui aurait obligé de supprimer des places de stationnement. La Mairie du 16^e arrondissement a donc préféré maintenir le trajet sur l'avenue de Versailles.

La question s'est posée de privilégier les voies de circulation ou les voies de stationnement. La Mairie du 16^e arrondissement a estimé que les habitants du 16^e arrondissement seraient plus intéressés par la possibilité de se garer en bas de chez eux, quitte à avoir quelques soucis de circulation sur certains horaires.

La question va également se poser sur l'avenue de Versailles, entre le boulevard Exelmans et la porte de Saint-Cloud. Si un site dédié est installé, seules deux voies centrales seront préservées. Des problèmes peuvent alors se poser pour les marchés. Les commerçants et les maraîchers auront du mal à garer leurs camions. La Ville de Paris a mandaté un grand cabinet d'architecture pour étudier les possibilités d'aménagement. Des projets sont attendus. Les aménagements projetés sont légers et réversibles, contrairement à des murets qui ont été installés sur le boulevard du Montparnasse. Des marquages au sol seront privilégiés, car ils sont également réversibles.

La question va se poser, en ce qui concerne le bus n° 72, de savoir si une continuité vers la banlieue doit être créée vers Suresnes, après Boulogne-Billancourt. La question n'a pas encore été tranchée et dépendra également de la décision de l'attribution des JO.

Une personne du public aborde le sujet du salon de massage assez spécial qui s'est installé rue de l'Assomption.

Mme BOILLOT note que beaucoup de salons de massage similaires ont ouvert à Paris.

La personne du public indique que leurs premières annonces sur Internet étaient sans équivoque au vu du type de services proposés.

Depuis 2014, un travail est effectué sur ce sujet, notamment avec le Commissariat de Police et la Mairie d'arrondissement. M. Gérard GACHET s'occupe de cette question. Un dossier a été constitué, mais le proxénétisme doit être révélé en action. Ces personnes savent se cacher et il est difficile de prouver leur activité. M. GACHET a dit que M. GOASGUEN a réussi à faire fermer deux salons de massage similaires dans le 16^e arrondissement :

- La Muse rue Lauriston ;
- Un salon dans la rue Chanez.

La personne espère que ce salon de massage pourra également être fermé.

Mme BOILLOT propose que soit transmis le dossier en fin de Conseil de quartier ; un dossier beaucoup plus complet pourra être remis par la suite.

La personne du public explique que la dernière correspondance de M. GACHET date du 15 juin 2016. Un travail est effectué sur cette question depuis 2 ans.

La personne signale également la présence d'une autre activité suspecte dans la même rue. Un commerce qui vend des voitures de luxe a même attiré l'attention de la police. Une clientèle particulière s'y rend et certains véhicules peuvent être utilisés pour des *go fast*.

Le salon de massage se situe au 44, rue de l'Assomption. Il s'appelait *Lavande*, mais son nom a été changé en *Détente*.

En ce qui concerne le commerce de voitures, la situation est beaucoup moins évidente, mais la police est déjà intervenue.

La personne souligne qu'il est ennuyeux de se retrouver dans un quartier où de tels commerces ont pignon sur rue.

Le dossier complet pourra être envoyé à la Mairie du 16^e arrondissement.

Mme BOILLOT attendra ce dossier et souligne que M. GACHET est très compétent sur toutes les questions de sécurité.

La personne du public relève que M. GACHET a précisé que la Mairie du 16^e arrondissement n'avait pas de pouvoir direct sur ces questions.

Mme BOILLOT note à nouveau le problème du centralisme parisien. Si le dossier est solide, la Mairie du 16^e arrondissement peut le présenter au Commissariat du 16^e arrondissement. Si du proxénétisme est avéré, des enquêtes poussées doivent être menées et la Mairie d'arrondissement ne pourra pas y répondre.

La personne du public note que des masseuses prostituées y viennent, avec des tenues provocantes.

Mme BOILLOT remarque que ce problème existe dans l'ensemble de Paris. La multiplication de ces endroits s'explique par une forte demande à Paris.

La personne du public estime qu'au vu des impôts qui sont payés et du nombre de détournements fiscaux auxquels doivent se livrer de tels établissements, la situation est frustrante.

Une personne du public note qu'il est très difficile de se rendre dans le 15^e arrondissement. Le pont Mirabeau et le pont de Grenelle semblent être beaucoup plus embouteillés que par le passé. La personne se demande si une action peut être menée pour réaménager les carrefours. En effet, le passage du 15^e arrondissement au 16^e arrondissement est beaucoup plus simple.

Mme BOILLOT répond simplement que le flux est plus important du 16^e arrondissement vers le 15^e arrondissement. Les automobilistes prennent les voies le long des berges du 15^e arrondissement et rejoignent ensuite le boulevard Saint-Germain.

Ce problème a été soulevé au Conseil de Paris par le groupe LR et également à la Région Île-de-France par la Présidente Valérie PECRESSE ainsi que par les élus des grandes villes de banlieue. La fermeture des voies sur berges n'est pas un problème uniquement parisien ou du centre-ville de Paris. Elle modifie la circulation dans la métropole.

Lorsque l'enquête publique a été réalisée, la Maire de Paris n'a pas souhaité que le périmètre de la consultation soit ouvert au 16^e arrondissement. Ni le 16^e arrondissement ni le 8^e arrondissement n'ont été consultés.

La personne du public demande si des aménagements des carrefours du 15^e arrondissement ne pourraient pas être effectués.

Mme BOILLOT rappelle que la Maire de Paris ne veut pas que les Parisiens roulent en voiture et fera tout pour les écœurer de la voiture. Aucun aménagement ne sera fait pour améliorer la circulation à Paris.

Une personne du public soulève le problème du manque de pistes cyclables dans Paris. Habitant sur le quai Louis Blériot et se déplaçant à vélo jusqu'à la place de la Concorde tous les jours, il estime que des pistes cyclables devraient être installées.

Mme BOILLOT a été rapporteur à la Ville de Paris sur le réseau express vélo, qui a été voté par le groupe LR.

La personne du public considère qu'il est parfois nécessaire de rouler sur le trottoir, pour éviter de se faire écraser sur l'avenue de Versailles.

Mme BOILLOT explique que cette situation changera avec l'aménagement de l'avenue de Versailles.

La personne du public ne comprend pas pourquoi la voie rapide fermée en bas du quai Louis Blériot n'est pas aménagée pour les piétons, en installant par exemple des équipements sportifs.

Mme BOILLOT demande à la personne si elle s'est rendue sur les voies sur berges rive droite depuis leur fermeture. Elles sont uniquement fréquentées par des badauds et touristes.

Une fermeture les week-ends pour que les Parisiens en profitent est positive, ce qui est visible sur la berge rive gauche, pour la promenade ou le jogging. Personne n'y est néanmoins présent en semaine. Au vu du trafic sur les quais hauts, les personnes qui y résident vont perdre une valeur importante à la vente de leur bien à cause de la pollution qui se dégage.

La personne du public revient sur les barges qui ont été installées au pied du pont Mirabeau, juste en face de la Tour Eiffel, qui est un des plus beaux endroits de Paris. Ces barges à ciel ouvert contiennent du calcaire, du sable et des ordures. La personne s'étonne que la Maire de Paris puisse accepter une telle situation.

Mme BOILLOT demande si la personne parle des barges qui sont liées au ciment Raboni et Lafarge. Ce dossier revient de manière très récurrente. Le 15^e arrondissement a réussi à obtenir que Raboni parte de ses berges.

Le 16^e arrondissement accueille toujours les barges Lafarge. Sa production de ciment est utile pour éviter l'arrivée de poids lourds à Paris, qui transporterait ce ciment en provenance de banlieue.

La question du réaménagement des berges et de leur utilisation industrielle se pose. En 2014, lors des élections, M. GOASGUEN avait notamment un projet sur le site de Lafarge. L'espace devait être récupéré pour le rendre plus urbain. Un projet de piscine flottante était étudié, en association à la création d'une pépinière ou d'un espace de jardinerie. Truffaut était intéressé pour s'installer dans le 16^e arrondissement.

Ce projet ne peut pas voir le jour actuellement, car aucune solution n'a encore été trouvée avec Lafarge pour produire le ciment ailleurs ; ciment dont le 16^e arrondissement a besoin pour l'instant.

Mme BOILLOT souligne que le maintien des sites industriels sur Paris est nécessaire.

Une personne du public a été interpellée par les commerçants du marché Gros-La-Fontaine sur l'alimentation électrique. Une vraie question se pose sur le transformateur électrique défectueux. Le courant est véritablement alternatif avec une ampoule sur deux qui fonctionne.

La personne du public voudrait savoir de qui relève cette question.

Mme BOILLOT explique que cette question relève du prestataire, qui dispose de quasiment tous les marchés sur Paris. Mme BOILLOT n'était pas au courant de ce problème.

La personne du public remarque qu'une attention particulière doit être portée sur le transformateur situé à l'angle du conservatoire, qui alimente tous les commerçants en électricité. En matière de sécurité, la manière dont ils sont branchés n'est pas très sûre.

Mme BOILLOT remarque que les fils sont effectivement bien visibles.

La personne du public estime qu'il est important d'agir pour des questions de sécurité et en vue d'aider les commerçants qui ne peuvent pas travailler dans de bonnes conditions, que ce soit en matière de chauffage ou d'éclairage. Les balances fonctionnent mal également. La clientèle souffre aussi de ce dysfonctionnement.

Une personne du public habitait dans le 3^e arrondissement de Paris avant de déménager dans le 16^e arrondissement, un an auparavant. Elle était très investie dans les Conseils de quartier du 3^e arrondissement, qui fonctionnaient assez différemment. Un Comité d'animation était délégué pour étudier les différents projets d'investissement et de fonctionnement possibles avec la Mairie d'arrondissement et les habitants. Des réunions se tenaient tous les trimestres, avec des comptes rendus disponibles en ligne à chaque fois. Le fonctionnement semble très différent dans le 16^e arrondissement.

Mme BOILLOT souligne qu'en fonction des quartiers et en fonction des populations, les instances ne fonctionnent pas de la même façon. Les populations du 16^e arrondissement sont peut-être moins demandeuses que celles du 3^e arrondissement.

Le Conseil de quartier présent est relativement animé. Mme BOILLOT remercie les Conseillers de quartier d'avoir formulé leurs questions. Peu de projets d'investissement ou de fonctionnement sont néanmoins proposés. Le Conseil de quartier endosse davantage le rôle d'une chambre d'enregistrement où sont relevées toutes les questions et doléances. Aucune demande n'est faite dans le sens d'un Comité d'animation. Le nombre de personnes mobilisées et mobilisables n'est pas suffisant.

La personne du public remarque que le Comité d'animation du 3^e arrondissement ne réunissait jamais plus de personnes que le nombre de personnes présentes à la séance de ce jour.

Mme BOILLOT note que cette participation est due au fait que ce soit la réunion trimestrielle.

La personne du public demande comment sont gérés les budgets qui font partie de la démocratie locale, et si un Comité d'animation existe.

Mme BOILLOT demande ce qu'est un Comité d'animation locale, ne connaissant pas ce type de structure. Les habitants peuvent faire ce qu'ils veulent des Conseils de quartier. Un certain nombre de Conseillers de quartier ne sont pas demandeurs pour être acteurs.

La personne du public souligne que la situation était comparable dans le 3^e arrondissement, ce qui a motivé une délégation de pouvoirs à ce Comité. Au début, seuls quatre membres étaient présents, mais par la suite, une trentaine de personnes y assistaient. Des sujets variés étaient évoqués : la sécurité dans certaines rues, la vidéosurveillance ou la possibilité de créer un jardin partagé.

Mme BOILLOT est intéressée par ce genre d'initiatives et d'idées pour le quartier.

La personne du public répond que cette démarche devrait être organisée.

Mme BOILLOT considère que d'autres personnes seraient intéressées par une telle instance, à l'instar de Mme Isabelle DE BARBEYRAC-HOYAUX.

Mme DE BARBEYRAC-HOYAUX partage son intérêt pour une telle initiative.

Une troisième personne du public est intéressée par un tel projet.

Une personne du public habitait dans le 10^e arrondissement où une telle instance existait également.

Mme BOILLOT concède que les arrondissements de gauche ont une culture des Conseils de quartier qui n'est pas celle des arrondissements de droite.

Une personne du public souligne qu'un budget est tout de même destiné à la démocratie locale.

Mme BOILLOT invite les personnes à consulter les comptes rendus pour constater que les budgets sont présentés et que des projets proposés tous les ans. Mme BOILLOT sollicite des projets d'investissement et de fonctionnement. Cette année, Mme BOILLOT est très contente, car deux demandes ont été formulées. L'année précédente, aucune proposition de projet n'avait été formulée.

La personne du public estime qu'une telle attitude ne favorise pas l'utilisation du budget dédié au quartier.

Mme BOILLOT est d'accord mais rappelle que les budgets sont tout de même utilisés. Les propositions sont néanmoins descendantes. Des projets sont proposés et le Conseil de quartier les vote.

La personne du public pense qu'il est normal que des réponses n'existent pas si les propositions proposées ne leur conviennent pas.

Mme BOILLOT répond que ces propositions ont toujours été votées. Aucun problème ne s'est jamais posé. Il manque des propositions montantes. Les deux propositions reçues pour ce Conseil de quartier ne sont quant à elles malheureusement pas réalisables.

Mme BOILLOT présente le budget du Conseil de quartier.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement pour 2016, les crédits restants s'élèvent à 4.800 euros. Ils seront reportés sur le budget de 2017. Seuls 1.400 euros ont été engagés sur 6.300 euros :

- 1.000 euros pour organiser la chasse aux œufs qui a eu lieu en mai dans le parc Sainte-Périne, avec le Conseil de quartier Auteuil Sud ;
- 13,33 euros pour les timbres utilisés pour envoyer les convocations aux Conseillers de quartier ;
- 45 euros pour l'organisation de la sécurité des véhicules lors de la précédente réunion du Conseil de quartier en avril ;
- 83 euros pour l'animation Père Noël. Le paiement des clémentines qui ont été offertes pendant le goûter a été effectué en janvier 2016 ;
- 86 euros pour le nettoyage du panneau d'information au Conservatoire.

En ce qui concerne le budget d'investissement pour 2016, les crédits restants s'élèvent à 13.253 euros. Ils seront reportés pour 2017.

En 2017, le Conseil de quartier devrait disposer d'un budget d'investissement de près de 8.200 euros. 22.000 euros pourront donc être en tout dépensés en 2017, ce qui est une somme non négligeable.

Mme BOILLOT met en exergue deux projets en 2016 :

- 6.700 euros pour l'aménagement de la crèche Rodin. Un potager et un module réglementaire de mobilier de jeu avec un toboggan ont été créés pour les enfants ;
- 3.800 euros pour la crèche Prokofiev. Une bibliothèque et des aménagements immobiliers intérieurs ont été financés.

Ces projets ont été demandés par les directeurs des établissements qui n'arrivaient pas à avoir d'autres sources de financement. Le Conseil de quartier a accepté de financer ce type d'aménagements sur ses fonds.

Le Conseil de quartier dispose de fonds respectables à dépenser pour 2017. Mme Caroline MATIAS a envoyé un courriel aux Conseillers de quartier pour obtenir des propositions de projets, 3 semaines auparavant. Mme BOILLOT a obtenu la réponse de la part de deux personnes, dont M. François DOUADY, qui est revenu sur l'idée de créer une sanisette au parc Sainte-Périne. Mme BOILLOT explique que le parc Sainte-Périne n'est pas géré par le Conseil de quartier d'Auteuil Nord, même s'il est l'espace vert privilégié des familles du quartier. Des investissements pourront être faits si besoin est. Mme Laurence THOUIN, chargée du Conseil de quartier d'Auteuil Sud, ne voit aucun inconvénient à des investissements de la part d'Auteuil Nord.

Le problème de la création de la sanisette réside dans le statut du parc Sainte-Périne, qui est un espace vert. Une proposition similaire a d'ailleurs déjà été présentée avec M. GOASGUEN en 2014. Les Directions de la Ville de Paris refusent systématiquement l'installation de sanisettes. La proposition a également été présentée par M. DOUADY pour le budget participatif, mais la Commission technique l'a refusée.

La contreproposition qui peut être faite est de créer une sanisette automatique à l'entrée sud sur l'avenue de Versailles. La Mairie de Paris ne veut plus de sanisettes gérées par le personnel car elle ne veut plus le payer. Une sanisette automatique existe à l'entrée au nord du parc, dans la rue Mirabeau. Elle vise à pallier le manque de sanisettes à l'intérieur du parc. Une telle sanisette pourrait exister au Nord et au sud du parc. Cette proposition ne pourra néanmoins pas être financée sur le budget du Conseil de quartier, car l'investissement est trop important. Une telle proposition peut être faite au budget participatif.

M. DOUADY a reçu des objections concernant ces installations extérieures au parc. Une personne accompagnée de 3 ou 4 enfants ne peut pas aider un enfant pour aller dans la sanisette. Une installation à l'intérieur du parc serait pratique, malgré les remarques de Mme BOILLOT sur le personnel. Des objections sont également formulées sur les niveaux d'écoulement.

Mme BOILLOT explique que pour contourner ce problème, des toilettes sèches avaient été proposées.

M. DOUADY note que de telles propositions correspondent davantage à celles de M. José BOVE.

Mme BOILLOT considère que les toilettes sèches se sont beaucoup améliorées et sont désormais utilisées dans tous les festivals et les grandes manifestations, car cette solution est plus propre et écologique. Le véritable problème est que la Ville de Paris ne souhaite pas financer de personnel pour l'entretien des sanisettes. L'unique solution restante est les toilettes automatiques, qui ne peuvent pas exister à l'intérieur du parc. La contreproposition semble être la plus réaliste.

Tant que le parc restera classé comme espace vert, une sanisette automatique ne sera pas installée à l'intérieur. Le 16^e arrondissement a intérêt à ce que ce parc reste classé comme espace vert pour éviter des propositions de construction de logements sociaux pour les personnels médicaux dans le Parc Sainte-Périne.

Le deuxième projet est celui de M. GALLET qui propose de réaliser une grande fresque sur le mur pignon, qui se trouve à l'angle de l'avenue Boudon et de la rue Jean de la Fontaine.

Plusieurs éléments rendent ce projet difficile à réaliser :

- L'accord de la copropriété du 47, rue Jean de la Fontaine devra être obtenu pour la fresque ;
- Un permis de construire a été délivré par la Mairie de Paris permettant la construction de 2 étages supplémentaires. Dans l'hypothèse où la copropriété déciderait de surélever le bâtiment, une surface importante serait perdue ;
- M. GALLET propose une fresque en trompe-l'œil, mais le *street art* est actuellement privilégié à la Mairie de Paris. La question est de savoir comment tout le monde va pouvoir se mettre d'accord pour savoir quelle œuvre devra être choisie, et pour quel prix.

Mme BOILLOT souligne qu'une étude pourrait être demandée, mais elle explique qu'une telle réalisation va au-delà des moyens du Conseil de quartier. Un revêtement devrait préalablement être réalisé, car ce mur est entièrement en pierre.

Pour 2017, Mme BOILLOT invite tout le monde à réfléchir à des projets d'investissement et de fonctionnement qui pourraient être réalisés.

Mme BOILLOT rappelle qu'une ferme pédagogique n'a finalement pas pu être réalisée en 2016. Cette demande a été formulée par les familles du 16^e arrondissement et certaines écoles. Les partenaires en question participaient déjà à des actions dans d'autres mairies et collectivités. Cette ferme pédagogique sera mise en place en 2017 et les fonds pourront être prélevés sur le budget de fonctionnement. Mme BOILLOT présentera des devis et le Conseil de quartier pourra ou non les valider.

Mme BOILLOT annonce que la réfection de la place Jean Lorrain à l'été 2017 a été obtenue. Cette place sera refaite à l'identique sur demande des commerçants, pour ne pas perdre des mètres carrés de commerce pour les marchés. Cet investissement est de l'ordre de 300.000 euros.

Mme BOILLOT partage son souhait qu'Auteuil Nord obtienne des fonds du budget participatif en 2017. Depuis 2 ans, rien n'est réalisé pour Auteuil Nord, alors que le 16^e arrondissement a 2 millions d'euros qui lui sont attribués.

Mme BOILLOT invite tout le monde à réfléchir et à ne pas hésiter à présenter des initiatives. Toutes les propositions sont bonnes à étudier. Aucun projet n'est inadéquat. Une manne de financement est

à récupérer et aucune raison n'existe pour que seul Auteuil Sud en profite. Auteuil Sud arrive à avoir beaucoup d'idées et a récupéré 1,5 million d'euros pour les fontaines de la porte de Saint-Cloud. Sur 2 millions d'euros, une fresque, un potager citoyen ou une végétalisation peuvent être réalisés. Une impulsion de la part des citoyens est nécessaire.

Une personne du public demande si la valorisation de la coulée verte, suivant les idées évoquées antérieurement, est possible.

Mme BOILLOT peut demander la réalisation de devis. Financer l'intégralité des caillebotis sur la coulée verte semble impossible. Néanmoins, une partie pourrait être réalisée par le Conseil de quartier. La demande pourrait être présentée au budget participatif.

Une personne du public demande si Truffaut ne pourrait pas aider à la réalisation de plans, dans la mesure où Truffaut voudrait s'installer dans le 16^e arrondissement.

Mme BOILLOT note qu'Auteuil Nord ne doit pas attendre l'arrivée de ce grand magasin pour commencer à travailler.

La personne du public note que le magasin pourrait participer à la création de plans.

Mme BOILLOT précise qu'en matière de gestion publique, de tels liens sont très difficiles à avoir avec des personnes morales privées. Des partenariats peuvent exister à la marge. Les plans peuvent de toute manière être payés.

M. Bruno LIONEL-MARIE, représentant au Conseil des générations futures, présentera au Conseil de quartier suivant le travail réalisé au nom du quartier Auteuil Nord dans cette instance municipale.

Mme BOILLOT lève la séance.